

# LES PLAQUES COMMÉMORATIVES : ENTRE APPROPRIATION DE L'ESPACE ET HISTOIRE PUBLIQUE

> JULIETTE DUTOUR

Juliette Dutour est doctorante en histoire du patrimoine à l'Université Laval (Québec) et à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris). Sa thèse porte sur le rôle de la Commission des monuments historiques du Canada dans la construction et la diffusion publique d'un patrimoine national au cours de la première moitié du vingtième siècle.

S'il faut chercher parmi les patrimoines qui confèrent à la Cité unité et force, l'Histoire, par ses récits identitaires et fondateurs, occupe une place essentielle.

Jean-Clément Martin<sup>1</sup>.

**B**ien qu'anciennes et manifestes, les relations entre l'histoire et l'espace public n'ont été interrogées en termes scientifiques qu'à l'époque contemporaine. Cette problématique a été explorée depuis le début du vingtième siècle en France à travers la question du rôle social de l'historien et, plus largement, de l'utilité publique et pratique de la discipline historique.

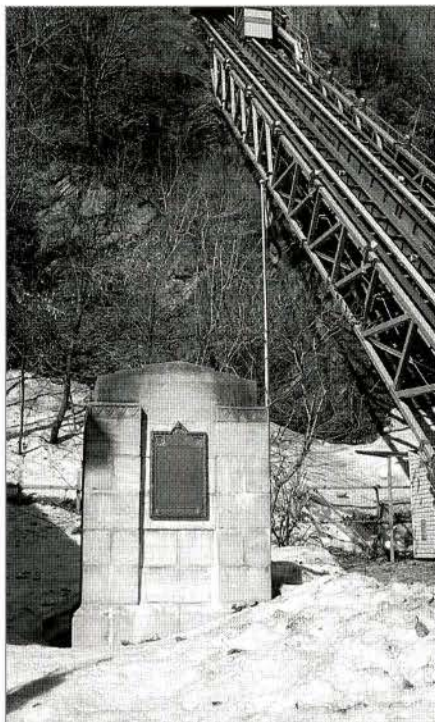
Parmi les marqueurs historiques dont le rôle et la place dans l'espace public sont établis depuis plusieurs décennies, les plaques commémoratives occupent une place importante. Leur existence comme pratique institutionnalisée date des premières périodes démocratiques qui favorisent l'émergence de l'individu. Comme le soulignent Alain Dautriat et Yann Le Pichon, « elles s'inscrivent dans une mouvance humaniste consacrant la réciprocité des liens qui unissent l'Homme et sa société »<sup>2</sup>. Ces plaques appartiennent à la pratique de l'histoire publique et s'inscrivent ainsi dans l'espace public urbain de manière particulière, au sens où, tout en ayant l'ambition d'avoir un impact de nature pédagogique et didactique sur leurs lecteurs, elles viennent signaler une appropriation de l'espace. Certains auteurs considèrent que « le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus



ILL. 1. FORT BEAUSÉJOUR. JUILLET 1928. VUE HORIZONTALE DES ESCALIERS ET DU CAIRN EN HAUT DE LA COLLINE.

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE LA CLMHC, CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA COMMISSION, BUREAU CENTRAL DE GATINEAU, QUÉBEC.





ILL. 2. PLAQUE COMMÉMORATIVE À LA MÉMOIRE DE LOUIS JOLIET, AU PIED DU FUNICULAIRE DE QUÉBEC. | Juliette Dutour, Québec, mars 2006.



ILL. 3. DÉTAIL DE LA PLAQUE COMMÉMORATIVE À LA MÉMOIRE DE LOUIS JOLIET. | Juliette Dutour, Québec, mars 2006.

important de l'appropriation »<sup>3</sup>. De manière générale, le marquage de l'espace étant de nature à la fois symbolique et matérielle, la configuration de l'espace se trouve transformée « Soit à travers la fabrication, la réutilisation de repères signifiants qui s'inscrivent plus ou moins dans la durée et laissent une trace. Soit à travers la présence des corps et des signes dont ils sont porteurs lors d'événements récurrents ou exceptionnels<sup>4</sup> ».

Les manières distinctes de penser le « public » obligent à délimiter les visions différentes de l'espace public, entendu à la fois comme spatialité géographique et comme espace social, et ses articulations avec l'histoire<sup>5</sup>. Le cas envisagé ici est celui de la diffusion de l'histoire dans la ville de Québec, à partir du rôle joué par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) de 1950 à 1960 – période charnière en matière de politique culturelle nationale. Le regard sera politique et se réalisera par l'analyse du rôle d'une institution, la CLMHC, dans cette diffusion. Nous examinerons successivement deux volets des plaques commémoratives : d'une part, leur élaboration par les membres de la Commission et, d'autre part, avec l'exemple de la citadelle de Québec, l'exercice de l'histoire publique canadienne par la pose de plaques commémoratives dans les années 1950.

### L'ESPACE PUBLIC, LES PUBLICS, L'HISTOIRE PUBLIQUE ET LES PLAQUES

Au sein de l'espace public, la visibilité de la plaque n'a rien d'évident. En effet, les plaques commémoratives ont *a priori* un statut paradoxal, car elles n'entrent pas dans la catégorie de l'art public au même titre que les statues ou les installations publiques exposées dans les rues ou sur les places<sup>6</sup>. Elles sont d'apparence simple, de style dépouillé, afin d'attirer l'attention

sur le texte dont elles sont porteuses plutôt que sur son support. En 1938, les membres de la Commission décrivent encore les marqueurs historiques comme de « délicates plaques de bronze, ordinairement fixées à des cairns de pierre des champs ou à des monuments de pierre taillée<sup>7</sup> » (ill. 2, 3, 4, 5). En 1951, ils commencent à s'interroger sur leur aspect, qu'ils jugent trop vieillot, trop terne<sup>8</sup>. Dans les années 1950, la Commission décide ainsi que la plaque doit prendre sa place dans l'espace public de manière bien définie et contrôlée, afin que le passant ne la manque pas et qu'il soit attiré par son aspect esthétique. En septembre 1956, un membre de la Commission, A. Hutchinson, indique dans une lettre au ministre qu'il aimerait les voir peintes en blanc pour les rendre plus attractives :

En regardant certaines plaques, j'ai été frappé par l'apparence terne peu attractive de leur cadre et j'en suis arrivé à la conclusion que ceux-ci devraient être peints en blanc et entretenus régulièrement. Ils devraient être repeints à peu près tous les trois ou quatre ans ; de cette manière, les sites seraient bien plus attractifs et plus ordonnés<sup>9</sup>.

Cette note précise est représentative des priorités qui orientent de manière récurrente les rapports de réunion de la Commission dans les années 1950. C'est à croire que l'esthétique et la visibilité publiques de ces plaques historiques sont plus importantes que leur contenu, sans parler de la validité scientifique de ce dernier. Parallèlement, les plaques doivent être des monuments remarquables de concision. La volonté et la tâche difficile de leurs rédacteurs ne sont donc pas de réduire, mais, de manière plus subtile et plus implicite, d'exalter. Précision, justesse, justice, délicatesse sont de mise, tandis que, pour chaque nom, confrontations et pesées des notices précèdent la





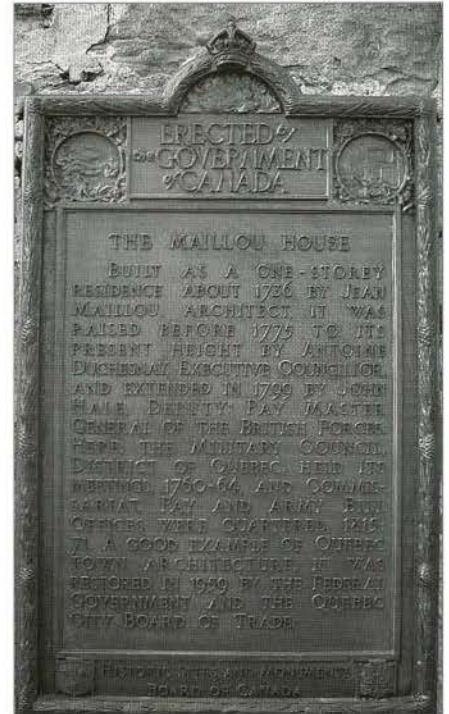
ILL. 4. MAISON MAILLOU, QUÉBEC. | Juliette Dutour, Québec, mars 2006.

gravure, comme en témoignent souvent de longues discussions.

Les plaques commémoratives sont, avant tout, le fruit de l'Histoire qui couronne, récompense, très inégalement, la gloire ou l'importance nationale d'un fait ou d'un personnage. Elles constituent parfois le seul véhicule d'une unité nationale naissante et représentent un instrument de promotion de l'histoire à des fins politiques. L'inégale répartition des plaques, dans un espace public fractionné en unités administratives et sociales distinctes, confirme la dimension politique de la commémoration. Les circonstances et les budgets influent sur la définition de la notion de l'intérêt culturel et, dès lors, sur l'identité des quartiers auxquels les plaques apportent un supplément d'âme.

### LOCALISATION ET THÉMATIQUES COMMÉMORÉES DES PLAQUES DE 1938 À 1956

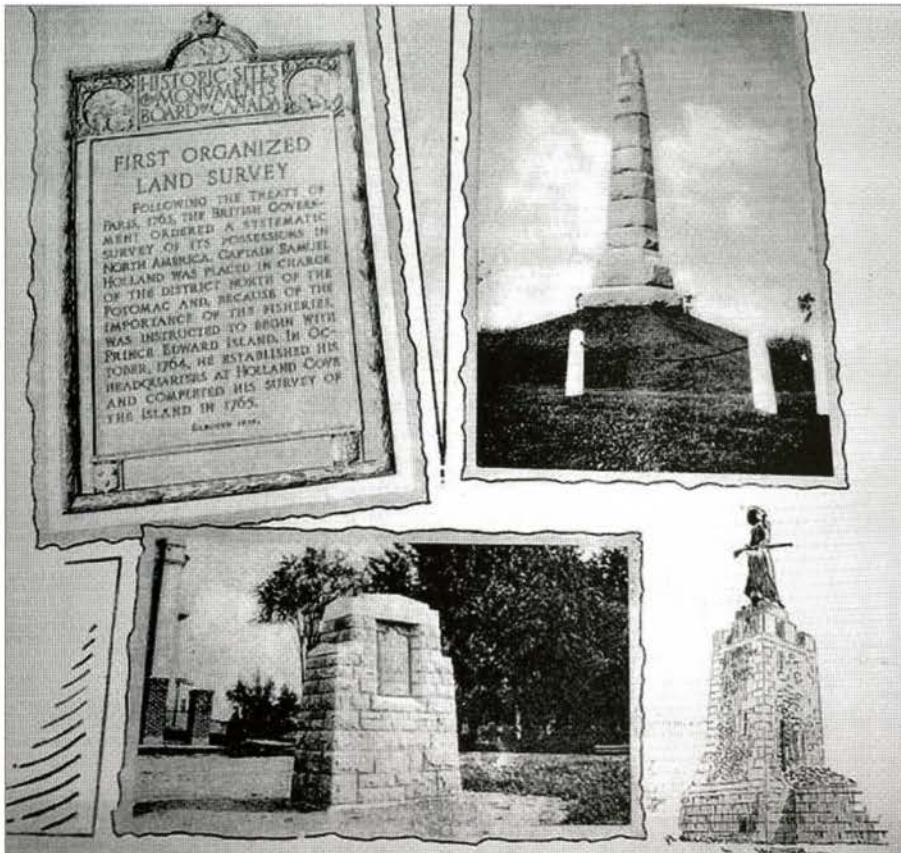
En tant que véhicules d'histoire et instruments de création d'un patrimoine, les plaques historiques ont quelques caractéristiques spécifiques qui les distinguent des musées, des monuments et des sites historiques. Elles constituent un des principaux marqueurs historiques et publics dont les commissions historiques d'Amérique du Nord ont fait une utilisation abondante dans la première moitié du vingtième siècle. Au cours de cette période, elles ont constitué la seule manière de patrimonialiser l'espace et ont ainsi précédé les interventions lourdes et ambitieuses de conservation et de reconstruction physiques des sites. Elles présentent l'intérêt d'incarner la tentative de constituer un fonds patrimonial par le biais exclusif de l'introduction d'un



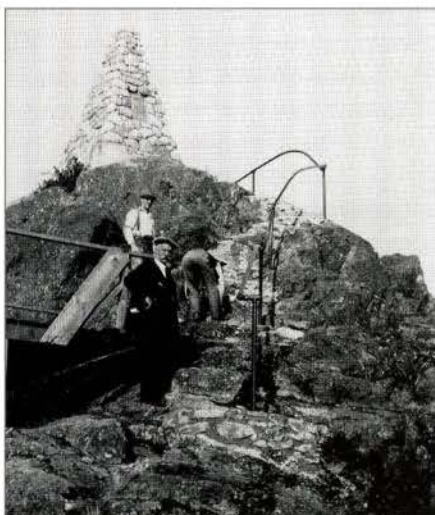
ILL. 5. PLAQUE DE LA CLMHC APPOSÉE SUR LA FAÇADE DE LA MAISON MAILLOU, QUÉBEC. | Juliette Dutour, Québec, mars 2006.

discours historique dans l'espace public et non par la sauvegarde d'éléments bâtis. Toutes sortes de marqueurs historiques se fondent dans la ville et dans les campagnes et investissent progressivement l'espace public canadien à partir de 1919 (ill. 6). Ainsi, les sites sélectionnés par la Commission sont définis en fonction de l'idée de leur importance historique nationale : il s'agit principalement de forts et de villages indiens, de postes de traite et de centres de mission français, de sites associés aux explorations et aux opérations navales et militaires britanniques au cours de la longue lutte pour la possession du Canada, de postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de sites qui se rattachent à l'évolution économique et industrielle du Dominion<sup>10</sup>. Un rapport de 1938 de la Commission rapporte que 300 sites sont, dans le pays, marqués par une plaque ; en 1951, 388 sites le sont au Canada, dont 70 au Québec, qui occupe

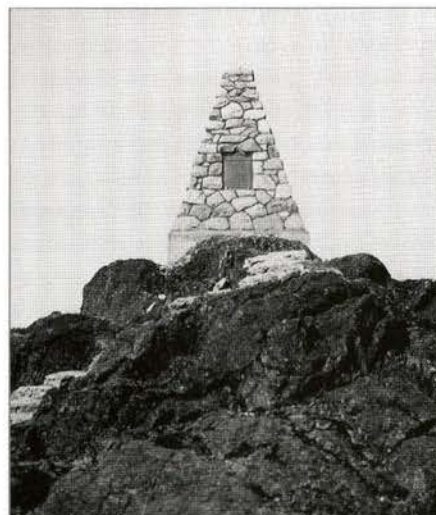




ILL. 6. EXEMPLES DE MARQUEURS HISTORIQUES ÉRIGÉS PAR LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA. | Sites historiques du Canada. Dotés de plaques commémoratives sur l'avis favorable de la CLMHC (Reproduit de l'Annuaire du Canada, 1938), 1938, Ministère des Mines et des Ressources, Division des Terres, Parcs et forêts Bureau des Parcs nationaux, Ottawa, Canada, p. 7.



ILL. 7. CONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ESCALIER ET DE MARCHES, GONZALES HILLS, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE. SEPTEMBRE 1927. | Archives photographiques de la CLMHC, Centre de documentation de la Commission, Bureau central de Gatineau, Québec.



ILL. 8. CAIRN DE GONZALES HILLS, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE. 1926. ÉCHAFAUDAGES SUR LE FUTUR SITE DU CAIRN. | Archives photographiques de la CLMHC, Centre de documentation de la Commission, Bureau central de Gatineau, Québec.

ainsi le deuxième rang au titre des provinces les plus commémorées, après l'Ontario (ill. 7, 8, 9, 10).

Pareille insertion de fragments historiques dans l'espace public ne s'opère pas sans heurts, car les plaques et les cairns doivent souvent composer avec un environnement changeant, où les sites dont on commémore l'histoire ont quelquefois disparu. Les marqueurs sont parfois érigés à proximité des sites, à une certaine distance selon les cas, pour des raisons pratiques et politiques. Un particulier remarque ainsi en 1952 que

les marqueurs sont souvent placés quelque part à proximité du site, mais sans aucune indication de l'exact emplacement du site. Dans un exemple qui mérite d'être cité, le marqueur a été placé sur les rives d'une rivière, tandis que la bataille commémorée a eu lieu à plusieurs centaines de mètres de la plaque, sans que cela ne soit spécifié dans l'inscription<sup>11</sup>.

Cet état de fait suscite à plusieurs reprises des plaintes de la part des autorités provinciales ou de particuliers. À ces critiques, les membres de la Commission répondent en invoquant justement les mutations de l'espace public et la disparition de certains sites liés à des événements néanmoins retenus par la Commission, en expliquant notamment que :

Nous ne pouvons définitivement pas systématiquement mettre les marqueurs sur les sites mêmes. En effet, par exemple, à l'emplacement exact du fort Gibraltar, on trouve actuellement la décharge publique de Winnipeg. À l'évidence, nous ne pouvons donc pas le mettre là<sup>12</sup>.

Les exemples abondent, attestant ainsi de la difficulté à faire coïncider les plaques commémoratives et les sites auxquels elles sont rattachées (ill. 11, 12).





ILL. 9. CAIRN EN CONSTRUCTION SUR LE SITE HISTORIQUE DE FORT RICHELIEU. SANS DATE. | Archives photographiques de la CLMHC, Centre de documentation de la Commission, Bureau central de Gatineau, Québec.



ILL. 10. DÉBUT DU TRAVAIL DE CONSTRUCTION DU CAIRN, TRAITÉ INDIEN – PLAQUE COMMÉMORATIVE. FORT QU'APPELLE, MARITIMES. SANS DATE. | Archives photographiques de la CLMHC, Centre de documentation de la Commission, Bureau central de Gatineau, Québec.

Cette question de l'adéquation géographique et spatiale entre le site et le marqueur historique s'avère donc centrale. Ce souci d'exactitude témoigne de la volonté de restituer dans l'espace public le fameux sentiment de « réalité du passé » que la Commission tient à faire passer auprès des Canadiens. Paradoxalement, qu'il s'agisse des plaintes des citoyens ou des réponses apportées par la Commission, la manière dont l'histoire est traitée, soit les inscriptions, semble être une dimension absente des discussions.

Mais le point le plus intéressant concernant la relation des plaques avec l'espace public réside dans le pouvoir, que la Commission leur attribue, de littéralement recréer un site disparu dans l'espace. Si l'on se fie au discours de ses membres, on pourrait croire que, en absence de réelle politique (et des moyens financiers nécessaires), les plaques vont parfois jusqu'à prendre plus d'importance que les événements, les personnages ou les sites commémorés eux-mêmes. Le fait que le site n'existe plus n'empêche pas l'érection d'une plaque ou de tout autre marqueur

historique ; bien au contraire, cela conduit même à leur conférer une dimension esthétique et imaginative supplémentaire<sup>13</sup>. Dans les années 1950, la bizarrerie d'un tel procédé et, plus largement, des méthodes de la Commission en matière de commémoration, est pointée. Certains estiment que

la nécessité d'utiliser des marqueurs d'aspect extérieur uniforme pour l'ensemble du Canada, le fait de placer ces marqueurs « à côté » plutôt que « sur » le site est un motif de découragement pour ceux qui désirent revivre un temps le passé, de la même manière que leur caractère illisible et leur design inintéressant ne font rien pour stimuler l'imagination<sup>14</sup>.

La question de la nature des inscriptions des plaques est aussi soulevée, en ce qui touche la longueur et la lisibilité des textes que seuls les véritables « chercheurs de vérité » auraient la patience de lire en entier<sup>15</sup>. Mais derrière la volonté de donner un caractère consensuel et évocateur (voire fictionnel) aux textes des plaques, peut se lire la volonté de

gommer la complexité de l'histoire et la réalité discutée des faits historiques. C'est l'enjeu défini par la Commission lorsqu'elle se propose de donner à voir à l'ensemble des Canadiens une « bonne et juste histoire ».

### L'HISTOIRE DANS L'ESPACE PUBLIC : POUR UNE « BONNE ET JUSTE HISTOIRE » ?

Depuis une vingtaine d'années, la question des « publics » des musées est une préoccupation majeure des conservateurs, des administrateurs de ces institutions et des universitaires qui s'intéressent à ces questions<sup>16</sup>. Au cœur de ces débats, il est principalement question de la nécessité de retombées financières ainsi que de la volonté de travailler à une meilleure accessibilité publique d'institutions dont l'image reste assez élitiste. Par opposition, les plaques commémoratives, dont le public est assez peu ciblé, ne s'inscrivent pas dans le même questionnement, diffusant une « histoire gratuite », mise à la disposition de tous. Dans ce sens, elles peuvent apparaître comme une entreprise désintéressée, au moins du point de vue financier. Pourtant, dès lors que l'histoire est introduite dans l'espace public urbain, elle est soumise à un processus de réécriture, afin d'exclure à l'avance toute polémique.

La mission de la Commission, telle qu'elle la conçoit elle-même, est de former les Canadiens à leur histoire grâce à l'apposition des plaques, concédées comme de puissants médiateurs historiques capables de transmettre le sentiment de réalité du passé dans l'espace public, en raison de leur caractère émotionnel chargé. Elle est convaincue que, en plus d'attirer les touristes sur les sites historiques, son rôle

devrait être d'apprendre aux Canadiens leur histoire en faisant appel au caractère



émotionnellement chargé et à la puissance imaginative des sites et des objets. Les faits historiques peuvent être appris dans les livres. [Elle croit] que la fonction du marqueur historique ou du monument est de transmettre le sentiment de la réalité du passé<sup>17</sup>.

Aussi ces plaques sont-elles situées aussi bien dans les villes que dans les campagnes les plus reculées, avec le souci double d'attirer les Canadiens dans les espaces les plus isolés du pays et de consolider la portée symbolique des espaces publics urbains des villes historiques.

L'exemple de la citadelle de Québec éclaire les liens entre fabrication de l'histoire et mise en scène de l'espace public. Dans la rédaction du texte de la plaque qui ornera les murs de la citadelle, un ensemble de facteurs intervient, qui ont très peu à voir avec la véracité de l'histoire, mais qui font appel davantage à des manœuvres politiques entreprises par chaque juridiction pour faire valoir son rôle.

En tant que site militaire, la citadelle appartient au ministère de la Défense nationale, qui détient par conséquent un certain pouvoir sur l'écriture du texte de la plaque, bien que l'évaluation première du site revienne à la Commission. En raison de cette situation administrative complexe, la citadelle a été reconnue « lieu historique national » en 1946, mais la plaque n'a été apposée qu'en 1954. Durant ces presque dix ans de négociations, de rédaction (pour un texte qui ne doit pas faire plus de dix lignes), le cartel a, dans un premier temps, été rédigé par les historiens de la Commission, puis révisé plusieurs fois par le ministère de la Défense nationale, avant d'aboutir à sa version finale. La longueur de ce processus s'explique, d'une part, par le fait que la Commission, jusqu'en 1952, ne se réunissait qu'une fois par an et, d'autre part,

par la volonté des deux parties de trouver un consensus avant de divulguer ce fragment d'histoire au public de la ville.

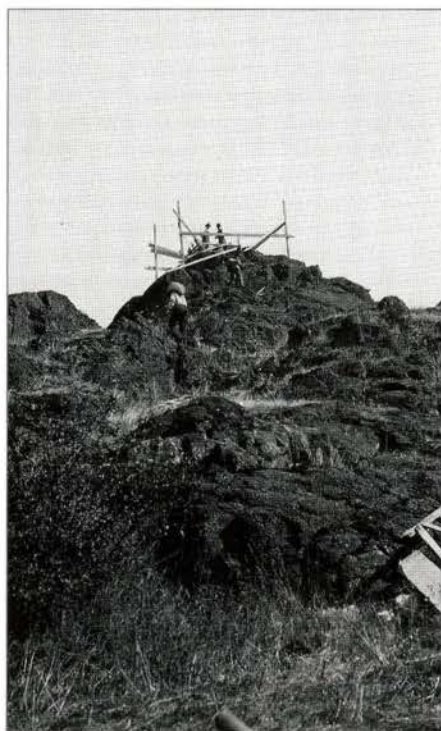
En 1952, la Commission se réunit pour discuter du texte de la plaque qui sera apposée sur les murs de la citadelle. Les membres rappellent que, en 1947, une première version du texte de la future plaque avait été rédigée par le major Lanctot, alors membre de la Commission<sup>18</sup>. Ce premier texte, qui mettait l'accent sur les étapes de construction de la citadelle et s'arrêtait en 1871, avait été envoyé au ministre de la Défense nationale qui avait alors exprimé le désir de voir les membres de la Commission faire référence au travail de restauration effectué sur la structure, ce qui fut fait en mai 1952. Cette deuxième version raconte l'histoire de la citadelle toujours depuis son ébauche, en 1620, mais l'étend jusqu'en 1947, accordant une large part au travail de restauration entrepris par les forces militaires canadiennes<sup>19</sup>.

Ainsi, la citadelle et ses fortifications sont présentées sous l'angle de leur construction et de leurs rénovations, sans que les rédacteurs du texte ne jugent nécessaire de mentionner leur rôle dans l'histoire militaire, relatif à la protection de la ville au cours des différents affrontements des forces canadiennes anglaises et des forces canadiennes françaises, ou encore de l'assaut des Américains pendant la guerre de Sept Ans. Elles ne sont envisagées et présentées au public que comme un ouvrage d'ingénierie, même si on n'omet pas de mentionner le rôle de figures historiques fondatrices telles que celle de Champlain. Il est bien évident que le format des plaques et la brièveté des textes peuvent expliquer leur caractère elliptique, mais il y a plus : l'écriture de l'histoire publique suppose un choix, qui, dans ce cas, est politique et a pour ambition de valoriser le travail des forces royales canadiennes et

du ministère de la Défense dans la conservation de la structure. En ce sens, ce n'est plus seulement l'histoire qui est transmise, mais aussi une culture présente de la conservation. La plaque se transforme ici en instrument de promotion de l'action du gouvernement canadien en faveur de la conservation. On commémore le rôle du gouvernement au lieu de l'histoire du lieu, la plaque devenant par conséquent un instrument de promotion politique fédérale.

Dans la troisième version du texte, qui date de juillet 1952, Frontenac a remplacé Champlain en tant que premier artisan du site et le propos est à nouveau orienté vers les étapes de la construction du site, donnant même le détail du prix qu'a coûté la citadelle<sup>20</sup>. Entre cette proposition et la quatrième et dernière version du texte de la plaque, un échange épistolaire entre la Commission et le ministère de la Défense nationale permet de mettre en évidence le fait que ce dernier confondait deux projets : une plaque qui insisterait sur l'histoire et l'importance générale de la citadelle et une plaque qui soulignerait de manière détaillée le travail de restauration entrepris depuis 1932. Selon l'avis de la Commission, la première relèverait de sa responsabilité, tandis que la seconde incomberait au ministère de la Défense. Il existe peu d'explications dans les textes en ce qui concerne cette confusion et la responsabilité réelle de l'un ou l'autre des protagonistes. Or, à partir de 1952, la Commission ne s'occupe plus de décrire les étapes de rénovation du site et se consacre à l'histoire de la citadelle, toujours en collaboration avec le ministère. Le texte définitif de la plaque – qui est apposée sur les murs de la citadelle – est accepté en mars 1954 et ne comporte plus de mention de rénovation des murs. Ce texte est dû à un membre du ministère, le colonel Stacey, et diffère peu de la troisième proposition, à ceci





ILL. 11. ÉCHAFAUDAGES À GONZALEZ HILLS, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE. 1926. | Archives photographiques de la CLMHC, Centre de documentation de la Commission, Bureau central de Gatineau, Québec.



ILL. 12. DÉVOILEMENT D'UN CAIRN. LIEU ET DATE INCONNUS. | Archives photographiques de la CLMHC, Centre de documentation de la Commission, Bureau central de Gatineau, Québec.

près qu'il n'y a plus mention du « régime français », mais de Chaussegros de Léry, artisan des fortifications<sup>21</sup>. La version qui existe aujourd'hui en est encore une autre, apposée en 1972. À cette date, le nouveau texte condense l'information de la précédente, en y ajoutant des éléments qui inscrivent l'édifice dans son environnement physique (sur le Cap-au-Diamant) et pointent son utilisation contemporaine (résidence du gouverneur général). Par rapport aux précédents textes, la perspective historique s'est déplacée, mettant en valeur son usage politique contemporain dans la ville et ne retenant plus que deux noms, celui de son ingénieur moderne au dix-neuvième siècle, et celui de son premier artisan au dix-septième siècle.

Au Canada, l'espace public urbain est investi d'une mission particulière de la part des pouvoirs publics qui le considèrent

comme le lieu de la formation historique de ses habitants. Ainsi, dès qu'elle descend dans la rue, l'histoire est soumise à des processus de reconfiguration, de réécriture et, étant transformée elle-même, elle participe aussi à modifier la perception de l'espace urbain. La patrimonialisation n'agit pas tant sur la réalité du bâti et de la ville que sur la perception que les acteurs en ont : elle est un outil de transformation du regard porté sur la ville et son espace symbolique, quitte à ériger la ville en musée artificiel d'un passé fantasmé. Ainsi, dans les années 1950 au Canada, l'histoire dans l'espace public n'était pas abordée en tant que science, mais plutôt en tant que mode de divertissement, d'apprentissage du patriotisme, de consolidation d'une mémoire qui à l'époque se voulait de portée nationale, voire nationaliste. Pourtant, par rapport à une telle utilisation de l'histoire dans l'espace

public, qui peut paraître partisane et instrumentale, si l'histoire critique demeure indispensable, elle ne doit pas entraîner une déconstruction critique et radicale de la mission patrimoniale de l'histoire. En effet, selon les mots de Jean-Clément Martin, celle-ci ne doit pas être soumise au seul régime de recherche de la vérité et doit « se maintenir dans la globalité exaltante et ambiguë, de recherche de vérité, de récit des origines et de compréhension des autres et de soi-même<sup>22</sup> ».

Ce long processus d'élaboration du texte d'une plaque vient éclairer le lien profond qui existe entre marquage historique et appropriation du territoire, ainsi que la relation qui existe entre histoire publique et construction d'une histoire nationale dont on veut maîtriser les éléments qui deviendront publics. Même si ces textes n'inventent pas à proprement parler



d'événements historiques et s'appuient sur des faits historiques avérés, l'opération de sélection et d'interprétation des événements se fait selon un processus bien précis et n'inclut que les faits constitutifs du point de vue national de l'avis de la Commission pour le pays. Autrement dit, le fait de raconter l'histoire d'un pays dans l'espace public constitue un élément déterminant de l'affirmation d'une administration et d'un pouvoir, lui-même travaillé par les acteurs sociaux dans ce même espace public.

## NOTES

1. Martin, Jean-Clément, 2001, « L'histoire est-elle un patrimoine ? À propos de la Révolution française et de la récente commémoration de son bicentenaire », In Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, l'Harmattan, p. 173.
2. Dautriat, Alain, et Yann Le Pichon, *Guide des plaques commémoratives sur les murs de Paris*, Éditions l'Inventaire, 1999, p. 5.
3. Serfaty-Garzon, Perla, 2003, « L'appropriation », In Marion Segaud, Jacques Brun, et Jean-Claude Driant (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, p. 28.
4. Veschambre, Vincent, 2004, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », *Espaces et Sociétés*, n° 21, p. 73-77.
5. Matossian, Chaké, 1996, *Espace public et représentations*, Bruxelles, Éditions La Part de l'œil, p. 10.
6. Dautriat et Le Pichon : 8.
7. *Sites historiques du Canada. Dotés de plaques commémoratives sur l'avis favorable de la Commission canadienne des sites et monuments historiques (Reproduit de l'annuaire du Canada, 1938)*, 1938, Ministère des Mines et des Ressources, Division des Terres, Parcs et forêts Bureau des Parcs nationaux, Ottawa, Canada, p. 3.
8. « Rapport Massey », 1951, In *Archives nationales du Canada*, fonds RG 37, vol. 395, p. 7.
9. « *In viewing many of the monuments I have been struck by the somewhat drab and unattractive appearance of the fencing and I have concluded that if these fences were to be painted white and kept regularly maintained, that is, painted about every three or four years, the sites would be more attractive and neater in appearance.* » (« Lettre du 18 septembre 1956, d'A. Hutchinson, membre de la Commission, au ministre, transmise également à E.A. Coté », Archives nationales du Canada, RG 37, vol. 395.)
10. *Sites historiques du Canada. Dotés de plaques commémoratives sur l'avis favorable de la Commission canadienne des sites et monuments historiques (Reproduit de l'Annuaire du Canada, 1938)*, op. cit., p. 3.
11. « Rapport Massey » : 3.
12. *Idem* : 5.
13. *Idem* : 8.
14. *Idem* : 6.
15. *Idem* : 7.
16. Parmi les nombreuses études sur cette question, on retiendra particulièrement la première enquête sociologique française du genre dirigée par Pierre Bourdieu et Alain Darbel, avec Dominique Schnapper, 1969 [1<sup>re</sup> éd. 1966], *L'amour de l'art : les musées d'art européens et leur public*, Paris, les Éditions de Minuit.
17. « *We conceive that without neglecting the important material consideration of attracting the tourist, the principal object of the board should be to instruct Canadians about their history through the emotional and imaginative appeal of associate objects. Factual information can be obtained in books, the function of the monument or marker is, we assume, to convey a sense of reality of the past. We do not ignore the entertainment value; but we consider the enjoyment of national history to be a form of entertainment not sufficiently familiar to Canadians.* » (« Rapport Massey », 1951, Archives nationales du Canada, fonds RG 37, vol. 395, p. 7.)
18. Ainsi, le premier texte de la plaque est le suivant : « *On this strategic site, in 1620, Champlain built a fort which was replaced later by a fortified enclosure. A citadel, erected by Governor Haldimand in 1779, was reinforced subsequently by various defence works. The present citadel, after plans approved by the Duke of Wellington, was built between 1823 and 1832. It was garrisoned by Imperial troops until October 1871, when their duties were taken over by the Canadian army.* » (« Commission des lieux et monuments historiques nationaux du Canada », *Archives nationales du Canada*, RG 37, vol. 395, Supplementary Agenda, Quebec, 27-30 mai, 1952.)
19. À cette date, le texte de la plaque est le suivant : « *In 1620 the first fort was built here by Champlain. Construction of the Citadel began under Governor Haldimand in 1779. The present citadel was commenced in 1820 and completed in 1832. During the years 1932-35, extensive restorations were carried out as an unemployment relief project under the direction of the Royal Canadian Engineers. From 1947 restoration was continued and several of the buildings were completely renovated while honourable Brooke Claxton, D.C.M. was Minister of National Defence.* » (« Commission des lieux et monuments historiques nationaux du Canada », *Archives nationales du Canada*, RG 37, vol. 395, Supplementary Agenda, Quebec, 27-30 mai 1952.)
20. À cette date, le texte est modifié pour prendre cette forme : « *The site of the Citadel was first fortified in 1693 by Frontenac, who built the stone 'cavalier' which, though greatly altered, still stands in the King's Bastion. The present Citadel was built in 1820-31 on the recommendation of the Duke of Wellington. It was designed by Lt.-Col. E.W. Durnford, Commanding Royal Engineer in Canada, and cost the British Treasury about £236,500. It incorporates a portion of the city wall built during the last decade of the French regime.* » (« Commission des lieux et monuments historiques nationaux du Canada », *Archives nationales du Canada*, RG 37, vol. 395, Supplementary Agenda, Quebec, juillet 1952.)
21. Le texte qui est apposé en 1954 sur les murs de la citadelle est donc le suivant : « *The site of the citadel was first fortified in 1693 by Frontenac, who built the stone 'cavalier' which, though greatly altered, still stands in the King's Bastion. The present Citadel was built in 1820-31 on the recommendation of the Duke of Richmond (Governor-in-Chief 1818-19) and the Duke of Wellington. It was designed by Lt.-Col. E.W. Durnford, Commanding Royal Engineer in Canada, and cost the British Treasury about £236,500. It incorporates the oldest part of the city walls, built by the elder Chaussegros de Léry in 1720.* » (« Commission des lieux et monuments historiques nationaux du Canada », *Archives nationales du Canada*, RG 37, vol. 395, Supplementary Agenda, Quebec, mars 1954.)
22. Martin : 184.